

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? Elle monte à 600 florins outre les Rentes annuelles de la Douvroux en Bois

A. En argent, bled, vin, ou bois?

Beurre, fromage et Lard.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

La commune ne croit pas posséder aucun fonds ni rentes qui aient été originellement, et spécialement fondés pour l'entretien de ses écoles.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Ecole de Givrons

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Reponses du Régent de Genollier.

Genollier.

C'est un village.

Commune proprement dite.

Paroisse de Vich.
Agence de Genollier.

Nyon.

Léman.

La plus éloignée est environ un quart d'heure.

Le Village faisant 54 feux de ménage, et 2 Maisons foraines. Entrent 56 Ménages tous dans la circonférence d'un quart d'heure.

Le village est Genollier.

Une maison isolée appelée le Bois de Chêne, éloignée d'un quart d'heure, ou il y a une ferme.

Une autre maison appelée le martinet proche les scies, de demi quart d'heure.

En hiver, cinquante enfants au village. Il n'y en a point actuellement des maisons foraines.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

De Genolliez à Jivins, un quart d'heure.
De Jivins à Trélex, un quart d'heure; de Trélex à Duillier, un quart d'heure; de Duillier à Coinsins, un quart d'heure; de Coinsins à Vich, demi quart d'heure; de Vich à Begnin, demi quart d'heure.
Les écoles les plus voisines en circonférence sont marquées ci-dessus.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

Lecture, écriture, la Religion, les prières, l'arithmétique, le chant des psaumes.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On la tient en tout temps, excepté dans les congés de moissons et de vendanges; Il y a toujours deux écoles chaque jour, à la réserve qu'il n'y en a qu'une le jeudi et le samedi.

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

Une Bible; Chaque enfant a ses livres, un Psautier, Testament, Catéchisme, d'Ostervald retouché, et quelques uns, un livre de passage.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

On fait des visites d'école chaque année, et le Régent observe autant que possible ce qui lui est prescrit.

9°. Durée de l'école chaque jour?

En hiver sept heures par jour, trois heures et demi par jour.
En été environ deux heures par école.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Les enfans viennent tous à la même école.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Pasteur et les Diocésains; Mais depuis longtemps les Régens de Genolliez fonctionnent sous approbation, sans examen, sauf celui du Pasteur.

b. D'où est-il?

De Genolliez.

c. Son nom

Jean George Bosayron.

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Vingt six ans.

Célibataire.

Environ un an et demi.

à Genolliez, cultivateur.

Il travaille à ses affaires domestiques, lors qu'il n'est pas occupé à son école.

Cinquante, en hiver.
Et en été environ une vingtaine.

Tant garçons que filles.

On ne avoit point de fonds que de la commune.

Point.

Point.

Point.

Non.

On ne paye rien.

Une chambre, cave, cuisine, poêle, galetas, &c. pour loger le Régent.

Il n'est pas neuf, ni délabré.

Il n'y a qu'une chambre à plain pied, qui fait partie du même bâtiment.

Ce n'est pas le cas de la commune de Genolliez.

La commune.

224

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Argent cinquante trois florins, compris le chauffage des enfants. Le morcel de bois pour son usage. Un jardin de la Commune.

De la Commune.

Rien.

Point.

Point que de la Commune.

Celle de la Commune.

Rien.

Point.

Le jardin contigu, ci-dessus de la Commune, article 16° A.

Il n'y en a point que la Caisse de la Commune!

Ecole de Genollier -

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Coinssins.

Village

Commune proprement dite.

Paroisse de Vich.

Ag. Barbe de Coinssins.

de Nieu.

de Leman.

peu - Eloigné

Le Village faisant 31 femp de ménages, & 8 maisons foraines. Entour 34 Ménages, tous dans la conférence du premier quart d'heure.

Le Village est Coinssins, & les maisons foraines sont Nymoray Maison seule & le Moulin deup Maisons.

la première de 20 Minutes au plus les deux derniers de 15.

Du Village 21 Enfants. Et des Maisons foraines 8 enfants - actuellement.

N° 112